



Membre de la Coalition Internationale Sida



L'accompagnement communautaire lors de consultations PrEP



Le Guide

Version du 27/04/2016

Glossaire

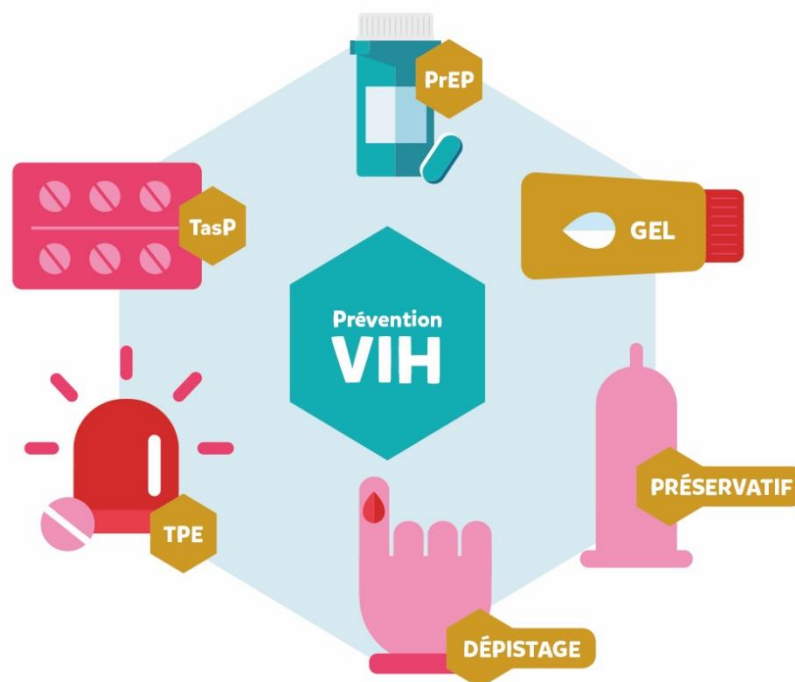
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché	INVS	Institut National de Veille Sanitaire
ANRS	Agence Nationale de Recherche sur le Sida et les hépatites virales	IPERGAY	Intervention Préventive de l'Exposition aux Risques avec et pour les Gays
ANSM	Agence Nationale de Sécurité du Médicament	IST	Infection Sexuellement Transmissible
ARN	Acide ribonucléique	LM	Lieu de Mobilisation
ARS	Agence Régionale de Santé	NSS	Nouvelles Stratégies de Santé
CDC	Centers for Disease Control and Prevention	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CeGIDD	Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (Fusion des CDAG et CIDDIST)	OSS	Offre de santé sexuelle
CNS	Conseil National du SIDA et des hépatites virales	PCR	Polymerase Chain Reaction
COREVIH	Comité de Coordination Régional de la lutte contre l'infection par le VIH	PrEP	Prophylaxie Pré-exposition
CTA	Conseil de Territoire d'Action	RCP	Résumé Caractéristiques du Produit
DQE	Direction Qualité Evaluation	RdR	Réduction des Risques
EACS	European Aids Clinical Society	RTU	Recommandation Temporaire d'Utilisation
ECDC	European Centre for Disease Prevention and Control	TA	Territoire d'Action
EMA	Agence Européenne du Médicament	TDF/FTC	Ténofovir/Emtricitabine
ETP	Education Thérapeutique du Patient	TPE	Traitement Post Exposition
FDA	Food and Drug Administration	TROD	Test Rapide d'Orientation Diagnostic
HAS	Haute Autorité de Santé	VHA	Virus de l'Hépatite A
HSH	Hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres Hommes	VHB	Virus de l'Hépatite B
INPES	Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé	VHC	Virus de l'Hépatite C
		VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
		WES	Week-End Santé

Sommaire

Introduction.....	4
1. La PrEP : quelques rappels	5
a. La PrEP, c'est quoi ?	5
b. Point sur la réglementation : le Truvada® en RTU.....	5
c. La PrEP, pour quel(s) public(s) ?	6
d. Le TRUVADA®.....	7
e. Les schémas de prises dans le cadre de la RTU	8
f. Qui prescrit et où trouver la PrEP ?.....	13
g. En savoir plus sur la PrEP	14
2. L'accompagnement dans la consultation PrEP	15
a. Les recommandations et textes de lois : point sur l'accompagnement	15
b. L'objectif de l'accompagnement à la PrEP	16
c. En quoi consiste l'accompagnement communautaire à la PrEP ?.....	17
d. Les plus-values d'un accompagnement communautaire.....	20
b. Quel parcours pour faire de l'accompagnement PrEP à AIDES ?	23
3. Méthodologie de l'action PrEP	25
a. Ouverture d'une consultation ou intégration de l'accompagnement communautaire dans une consultation PrEP existante.....	25
b. L'accompagnement pendant des consultations : tableau récapitulatif	26
c. Ne pas oublier	27
d. L'accompagnement en dehors des consultations.....	28
e. Cas particuliers	29
4. Assurance qualité et Evaluation de l'accompagnement	31
a. La fiche « Accompagnement PrEP »	31
b. Questionnaire de satisfaction « Accompagnement communautaire PrEP ».....	33
c. Questionnaire d'auto-évaluation	33
ANNEXES.....	34
Annexe 1 : Les outils d'évaluation et d'assurance qualité de l'accompagnement PrEP	34
Annexe 2 : Modèle de convention	35
Annexe 3 : Tableau de suivi des militant-e-s accompagnateur-trice-s PrEP.....	39
Annexe 4 : Fiche « Accompagnement PrEP »	40

Introduction

Puisqu'un accompagnement ne peut s'envisager que si les notions de bases liées à la PrEP sont connues et assimilées par les accompagnateur-trice-s, ce document présente en première partie de brefs rappels sur la PrEP, le Truvada® et sa RTU (recommandation temporaire d'utilisation) dans le cadre de la PrEP. Un focus particulier a été fait sur les schémas de prise, élément central à appréhender pour les accompagnateur-trice-s afin de renforcer l'observance des personnes. Dans la suite du document sont abordées la notion d'accompagnement communautaire chez AIDES, les spécificités de l'accompagnement et de l'accompagnateur-trice dans la PrEP. Enfin, les outils de qualité et d'évaluation mis à disposition pour l'accompagnement sont référencés en fin de document.



Ce document a été réalisé à partir :

- Des discussions/réunions internes à AIDES (Groupe de travail PrEP, secteur Nouvelles Stratégies de Santé, Direction Qualité et Evaluation, accompagnateurs IPERGAY et accompagnateurs PrEP déjà actifs)
- Des rapports d'experts et textes de lois encadrant la RTU (rapport Morlat, RTU, ...)
- De documents réalisés par AIDES : « PrEP : Mode d'emploi », « La PrEP en France : de la phase expérimentale à la vraie vie »
- Des outils existants pour l'essai ANRS-IPERGAY

NB : dans la suite du document, pour améliorer la lecture :

- « accompagnateur » sera utilisé pour désigner les militant-e-s AIDES accompagnateur-trice-s PrEP
- « personne » sera utilisé pour désigner les utilisateurs et utilisatrices (ou futur-e-s) de la PrEP

1. LA PREP : QUELQUES RAPPELS

a. La PrEP, c'est quoi ?

« **Pr** é » = avant

« **E** xposition » = l'entrée en contact avec le VIH

« **P** rophylaxie » = traitement pour empêcher une infection de se produire

La prophylaxie pré-exposition au VIH ou PrEP est une nouvelle stratégie de prévention du VIH consistant en la prise d'une combinaison d'antirétroviraux (Truvada®) chez une personne non infectée par le virus. Plusieurs essais cliniques ont démontré l'efficacité du Truvada® dans la réduction du risque de transmission du VIH chez certaines populations spécifiques.

Attention à ne pas confondre la PrEP avec le traitement post-exposition ou TPE, qui consiste en la prise d'antirétroviraux en urgence après une prise de risque tel qu'un accident d'exposition au sang ou un accident d'exposition sexuelle. Le traitement post-exposition doit être pris dans les 48 heures maximum après la prise de risque et dure généralement un mois.

Il est important de rappeler que la PrEP comme le TPE ne protègent que du VIH, pas des autres infections sexuellement transmissibles : gonorrhée, condylomes, chlamydia, hépatite A/B/C, syphilis, etc. ni de la grossesse.

Quand on prend de la PrEP il est donc essentiel de faire un bilan régulier des IST et de bien maîtriser sa contraception.

b. Point sur la réglementation : le Truvada® en RTU

La Recommandation Temporaire d'Utilisation (RTU) est une procédure exceptionnelle dérogatoire qui a pour objet de sécuriser la prescription d'un médicament non conforme à son Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) en vue de répondre à des besoins thérapeutiques non couverts dès lors que l'ANSM estime que le rapport bénéfice/risque de l'utilisation du médicament est présumé favorable dans l'indication considérée.

La RTU a une durée de 3 ans, renouvelable. Elle peut être à tout moment modifiée, suspendue ou retirée.

Cette demande de RTU, initiée depuis plusieurs années par des associations dont AIDES, a été validée en novembre 2015 par le ministère de la santé, et est effective depuis début Janvier 2016 faisant de la France, le 2^{ème} pays après les Etats-Unis à autoriser la PrEP. Cette RTU s'accompagne de mesures et modalités pratiques pour le suivi et la prise en charge des usagers de PrEP :

- Prescription : réservée aux médecins hospitaliers expérimentés dans la prise en charge de l'infection par le VIH

- Durée de prescription : prescription initiale d'un mois et renouvellement 3 mois
- Délivrance : en pharmacie hospitalière ou en pharmacie d'officine (de ville)
- Prise en charge à 100% du Truvada® par la sécurité sociale (des services font payer certains examens biologiques)
- Création de fiches de suivi médical : initiation, survenue d'effet indésirable, séroconversion
- Création d'un portail internet spécifique pour les prescripteurs afin de compléter en ligne les fiches de suivi listées ci-dessus

Parallèlement, le laboratoire Gilead a déposé une demande d'extension de l'AMM au niveau européen pour le Truvada® en PrEP.

c. La PrEP, pour quel(s) public(s) ?

Dans le cadre de la RTU, la PrEP par Truvada® est actuellement indiquée chez les personnes âgées de 18 ans et plus et à haut risque d'acquisition du VIH par voie sexuelle en tant qu'outil additionnel d'une stratégie de prévention diversifiée. Il revient au médecin d'analyser ce risque et de décider de prescrire ou non de la PrEP mais voici les recommandations générales (*source RTU Truvada®*) :

Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) et les personnes trans présentant au moins un des critères suivants :

- relations anales non protégées par le préservatif avec au moins deux partenaires dans les 6 derniers mois ;
- ayant présenté plusieurs épisodes d'infections sexuellement transmissibles (IST) dans l'année ;
- ayant eu plusieurs recours à un TPE dans l'année ;
- ou ayant l'habitude de consommer des drogues psycho-actives lors des rapports sexuels.

Mais aussi au cas par cas chez :

- les personnes en situation de prostitution exposée à des rapports sexuels non protégés par le préservatif ;
- les personnes ayant des rapports sexuels non protégés par le préservatif avec des personnes appartenant à un groupe de prévalence du VIH élevée (sujet originaire de région à forte prévalence, sujet ayant des partenaires sexuels multiples, sujet usager de drogues injectables) ;
- les personnes ayant des rapports sexuels non protégés par le préservatif avec des personnes ayant des facteurs physiques augmentant le risque de transmission par le VIH chez la personne exposée (ulcération génitale ou anale, IST associée, saignement...) ;
- autre situation jugée à haut risque d'acquisition du VIH par voie sexuelle.

→ Cette dernière catégorie permet l'inclusion dans la PrEP de publics plus diversifiés (femmes, migrants, travailleurs et travailleuses du sexe, ...)

Il s'agit là de recommandations générales. Les médecins prescripteurs pourront être amenés à délivrer la PrEP à d'autres publics au cas par cas.

En revanche la PrEP n'est pas préconisée dans les cas suivants :

- les couples séro-différents car la stratégie du « Treatment as Prevention » (TasP) est recommandée depuis des années avec efficacité (charge virale indétectable = risque quasi nul de contamination en absence d'IST) ;
- les couples séro-différents ayant un désir de procréation car les techniques actuelles suffisent à empêcher la contamination du/de la conjoint-e ;
- Les usagers de drogues par voie intraveineuse car les mesures de réduction des risques liées à l'injection qui existent depuis plus de 30 ans sont efficaces vis-à-vis du VIH.

La PrEP par le Truvada® est contre-indiquée chez :

- Les personnes séropositives au VIH (ou de sérologie inconnue) ;
- Les personnes ayant des signes d'infection aiguë au VIH ;
- Les personnes infectées par le virus de l'hépatite B pour le schéma de prise de PrEP non continu (Ces personnes devront prendre la PrEP de façon continue) ;
- Les personnes ayant une clairance de la créatinine inférieure à 50 ml/min (affection rénale) ;
- Les personnes allaitantes ;
- Les personnes hypersensibles à un des composants du médicament (principes actifs ou excipients).

d. Le TRUVADA®

Le Truvada® est une combinaison de deux antirétroviraux (ARV) : l'*emtricitabine* (FTC) et le *ténofovir disoproxil fumarate* (TDF). Ces molécules bloquent une enzyme du VIH appelée transcriptase inverse. Cela empêche le virus de se multiplier et d'infecter les cellules du système immunitaire.

Cette combinaison, commercialisée par Gilead, a obtenu une AMM dans le traitement des personnes vivant avec le VIH en 2005.

En novembre 2015, l'ANSM a autorisé la RTU du Truvada® dans le cadre de la PrEP. C'est à l'heure actuelle le seul traitement ayant démontré son efficacité et sa tolérance globale en prévention d'infection par le VIH, mais plusieurs autres ARV sont en cours d'essai dans cette indication.



Les effets indésirables (source RCP Truvada®)

Comme tout médicament, la prise de Truvada® peut entraîner des effets indésirables. De par son utilisation dans le traitement du VIH depuis de nombreuses années, la tolérance du Truvada® est bien documentée. Il fait partie des antirétroviraux les mieux supportés. La liste suivante définit les effets indésirables les plus souvent retrouvés :

- Troubles gastro-intestinaux : nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, flatulences.
- Troubles généraux : maux de tête, vertiges, fatigue, insomnie...
- **Troubles rénaux**
- Affections cutanées
- Réactions allergiques
- Trouble osseux : baisse de la densité minérale osseuse
- Acidose lactique, stéatose hépatique

Les effets indésirables mineurs (tels que troubles gastro-intestinaux et généraux) s'estompent généralement après les premières semaines de traitement. Les effets indésirables plus sérieux (rénaux et osseux notamment) sont plus rares, ils nécessitent un suivi régulier et expliquent certaines contre-indications de la PrEP.

La sévérité des possibles effets indésirables varie en fonction des individus.

e. Les schémas de prises dans le cadre de la RTU

A ce jour, deux schémas de prises ont pu montrer une même efficacité préventive : en « prise continue » ou « à la demande ou intermittente ». Ces deux schémas sont autorisés dans le cadre de la RTU. Chacun a des avantages et des inconvénients.

Si le choix du schéma thérapeutique retenu se fait après un temps de discussion entre le médecin et la personne, l'accompagnateur a un rôle important à jouer dans les informations qu'il peut apporter à la personne avant le choix du schéma. Il est primordial que l'accompagnateur ait compris et se sente à l'aise avec ces deux schémas, pour permettre de répondre correctement aux questions de la personne et d'améliorer dans la durée son observance au traitement.

1) PrEP en « prise continue », à savoir un comprimé par jour.

Plusieurs recherches ont montré l'efficacité de ce schéma de prise : l'étude américaine iPrEX OLE a suggéré une efficacité estimée de 86 % à 99,9 % lorsqu'on analyse les hommes qui prenaient la PrEP avec assiduité (de quatre à sept prises de Truvada® par semaine), un bon résultat confirmé par l'étude britannique PROUD : 86 % de réduction globale du risque d'infection au VIH.

Le comprimé peut être pris avec (ou sans) repas, même léger. Il est recommandé de le prendre à la même heure chaque jour afin d'établir une routine. Il est donc souhaitable de choisir un horaire de prise initiale qui conviendra bien à la personne dans la durée.

Chez les personnes exposées au risque de contamination dans le cadre de rapports anaux il est recommandé de considérer que l'activité protectrice maximale est obtenue après 7 jours de prise quotidienne.

Deux exceptions pour lesquelles le schéma doit obligatoirement être en prise continue :

- Chez les personnes exposées au risque de contamination dans le cadre de rapports vaginaux, compte tenu du manque de données, de la diffusion plus lente des antirétroviraux et de la moindre concentration du ténofovir dans les tissus vaginaux, il est recommandé par les experts VIH (Rapport Morlat), par principe de précaution, de considérer que la protection maximale est obtenue après 21 jours de prise quotidienne. C'est pour cette raison que seul le schéma de prise continue doit être envisagé pour les femmes, et cette recommandation devrait être suivie de la même manière pour toutes les personnes trans ayant des rapports vaginaux.
- Les personnes infectées de manière chronique par le virus de l'hépatite B sur lequel le *ténofovir* et l'*emtricitabine* ont une action antivirale en prise quotidienne, et pour lesquelles la modification de ce schéma quotidien peut avoir des effets délétères.

2) PrEP « intermittente » ou « à la demande ».

Chez les hommes gays et chez les personnes trans n'ayant pas de rapports vaginaux, le schéma de prise « à la demande » peut aussi être envisagé car il a été testé par l'essai ANRS-IPERGAY avec un taux d'efficacité de 86%.

Ce schéma nécessite d'anticiper ses rapports sexuels quelques heures à l'avance. L'avantage de ce schéma est qu'il permet d'arrêter de prendre des comprimés dans les périodes sans activité sexuelle ou de rapports protégés par un préservatif. Il prévient ainsi d'éventuels effets indésirables liés au fait de prendre un traitement tous les jours (notamment la toxicité rénale).

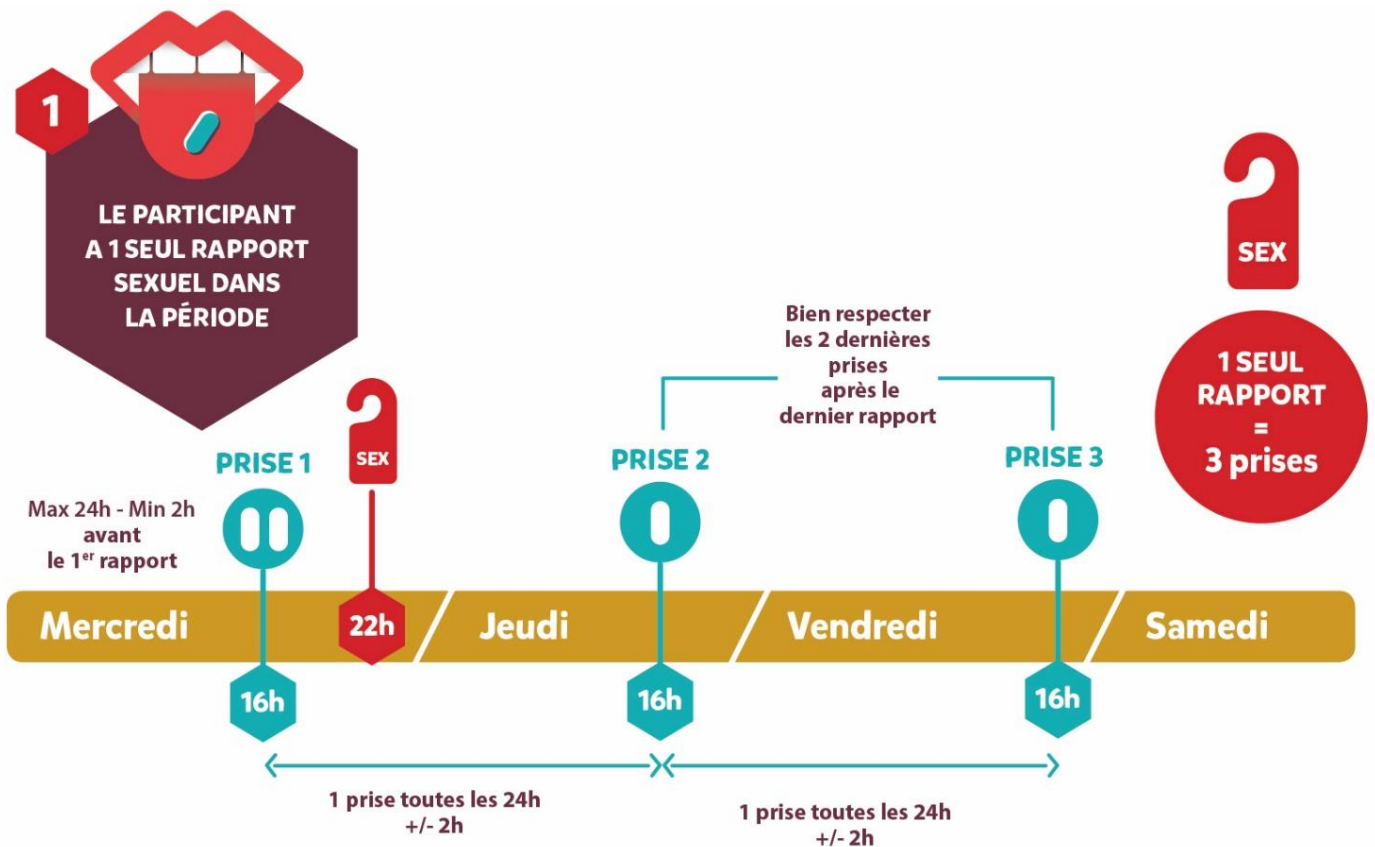
Pour couvrir un seul risque, il faut **trois prises**, ce qui équivaut à **quatre comprimés** :

Première prise : deux comprimés de Truvada® à prendre en même temps entre 2h et 24h avant le rapport sexuel ;

Deuxième prise : un comprimé de Truvada® à prendre environ 24h (à plus ou moins 2h près) après la première prise ;

Troisième prise : un comprimé de Truvada® à prendre environ 24h (+/- 2h) après la seconde prise.

Comme ceci :



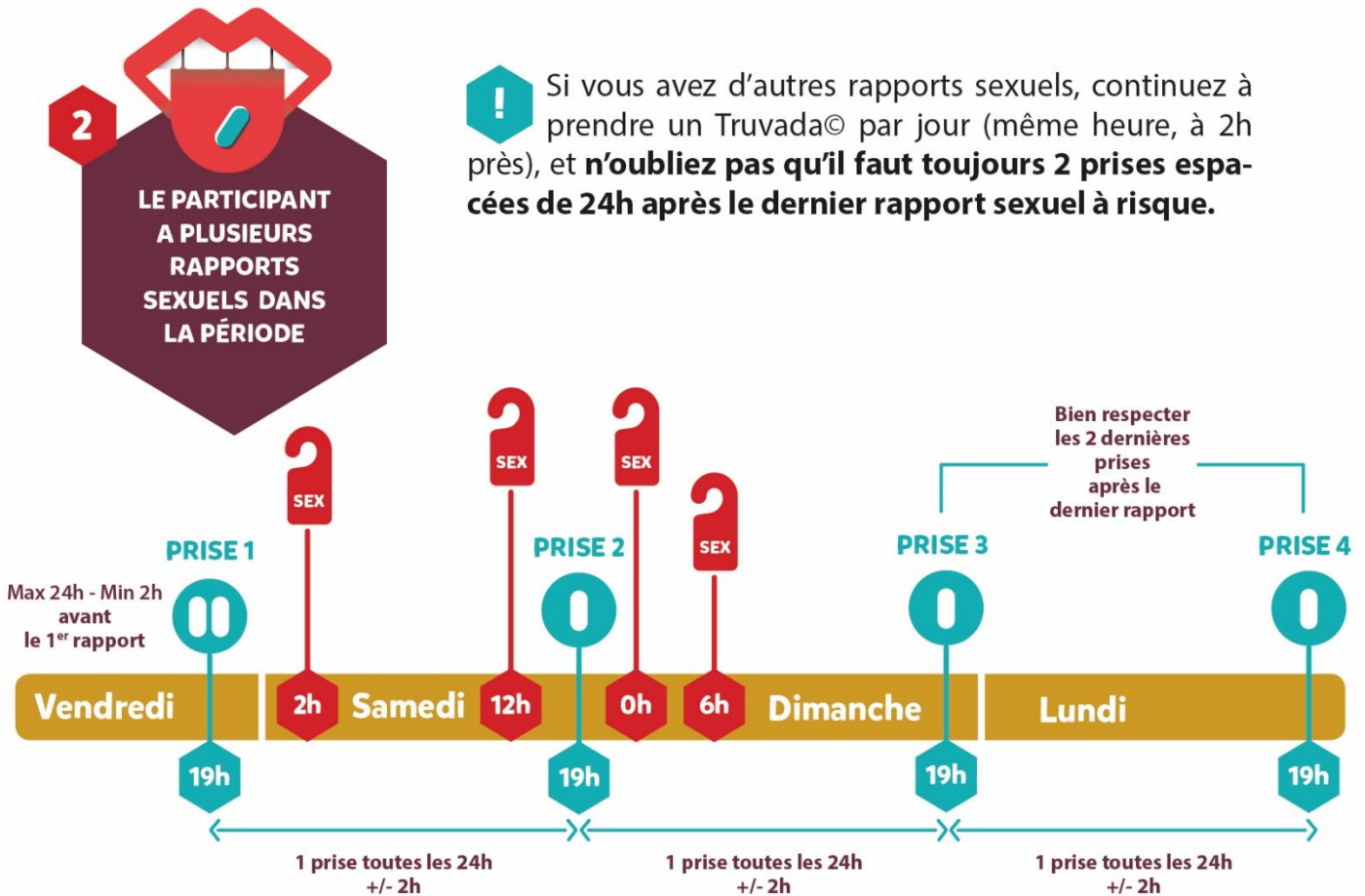
Ainsi, pour couvrir une période de rapports sexuels plus longue, il faut :

Une première prise de deux comprimés entre 2 et 24 heures avant le premier rapport ;

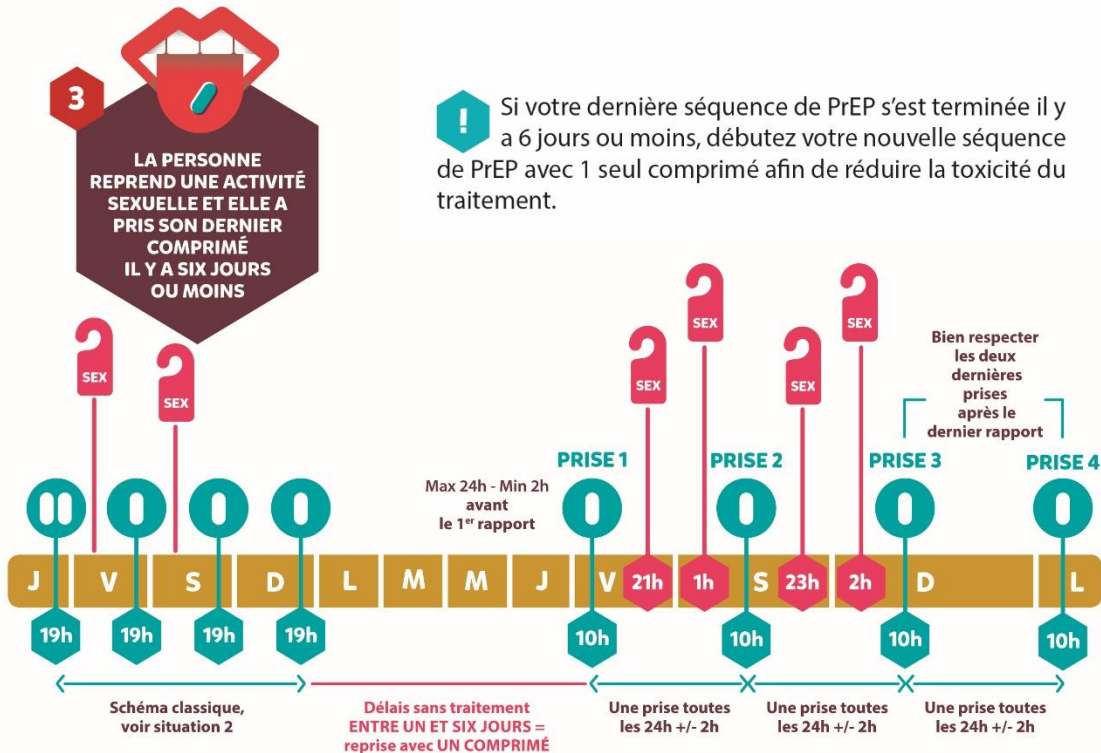
Des prises régulières toutes les 24 heures pendant la période où il y a des rapports ;

Deux dernières prises, espacées de 24h, après le dernier rapport.

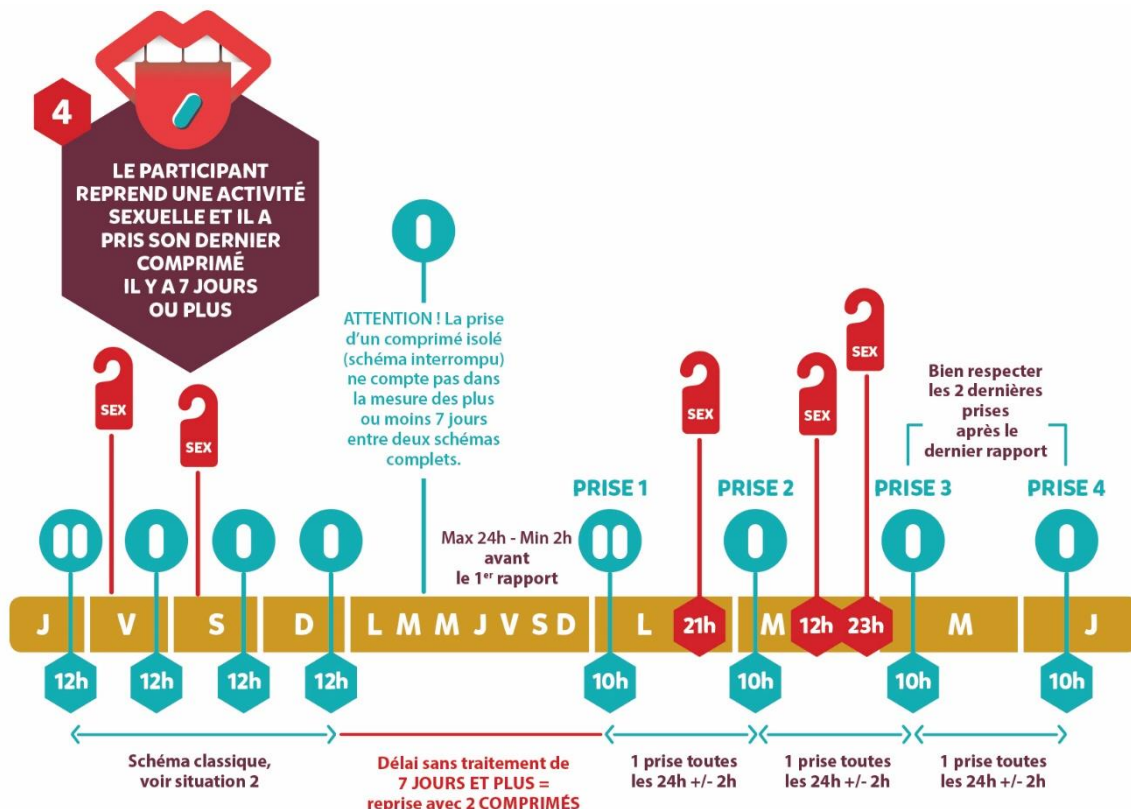
Comme ceci :



Si la prochaine période de rapports sexuels débute **moins de 6 jours** avant la fin de la précédente, il faut démarrer le nouveau cycle avec un seul comprimé. Comme ceci :



Si la prochaine période de rapports sexuels débute **7 jours ou plus** après la fin de la précédente, il faut démarrer le nouveau cycle avec 2 comprimés. Comme ceci :



f. Qui prescrit et où trouver la PrEP ?

Le Truvada® étant un médicament antirétroviral, seul un médecin expérimenté dans la prise en charge du VIH peut le prescrire. En attendant l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du Truvada® en PrEP, la prescription se fait dans le cadre d'une Recommandation Temporaire d'Utilisation (RTU).

Seuls les médecins appartenant aux structures suivantes ont la possibilité de prescrire du Truvada® en PrEP :

- aujourd'hui : les services hospitaliers en charge du VIH ;
- demain : les centres gratuits d'information de dépistage et de diagnostic - CeGIDD et certaines associations, réseaux ou centres de santé sexuelle.

En revanche il n'est pas possible pour l'instant de se faire prescrire ni renouveler de la PrEP par un médecin généraliste en ville.



Figure 1. Carte des consultations PrEP ouvertes ou prochainement ouvertes en France métropolitaine au 16 Février 2016

Des consultations dédiées à la PrEP ont commencé à ouvrir dans ces structures mais ce n'est pas une obligation et certaines ont prévu de les mettre en place plus tard. Voilà pourquoi nous avons préféré répertorier ces informations sur une cartographie en ligne disponible sur : www.aides.org/info-sante/prep

Si vous constatez une erreur ou une consultation non répertoriée, n'hésitez pas à écrire à : prep@aides.org

Délivrance :

Avec une ordonnance comportant la mention « prescription sous RTU », il est ensuite possible de récupérer le Truvada® en pharmacie hospitalière ou en pharmacie de ville.

g. En savoir plus sur la PrEP

Plusieurs autres outils, développés ou en cours de développement, peuvent vous aider dans la démarche d'accompagnement :

- Le guide PrEP : Mode d'emploi édité par AIDES (*parution avril 2016*): à destination du public intéressé par la PrEP, il recense l'ensemble des informations essentielles à savoir avant ou pendant un parcours de PrEP. Le mettre à disposition de la personne lors du premier entretien.
- Le texte de RTU pour le Truvada® dans la PrEP. Ce document reprend le cadre accordé pour le protocole de suivi des personnes traitées par Truvada® en PrEP. Les annexes de ce document contiennent notamment les fiches et notes d'informations développées par l'ANSM dans le cadre de la RTU. [Version PDF de la RTU Truvada®](#)
- Le rapport Morlat, ou « *actualisation 2015 - prophylaxie pré-exposition - recommandations du groupe d'experts sur la prise en charge des personnes vivant avec le VIH* », reprend les principales recommandations du groupe de travail sur la PrEP au vu des avancées scientifiques. [Version PDF du rapport Morlat 2015](#)

Voir aussi la boîte à outils PrEP sur l'extranet de AIDES :

<https://extranet.aides.org/contributions-nationales/prep>

2. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSULTATION PrEP

a. Les recommandations et textes de lois : point sur l'accompagnement

Depuis 2012, de nombreuses agences, conseils d'experts, et organisations ont émis des avis favorables sur le recours à la PrEP : citons le CDC, l'ECDC et l'OMS pour l'international, le CNS, la HAS, le rapport Morlat au niveau national. Ces recommandations font suite à plusieurs essais cliniques ayant démontré l'efficacité de la PrEP comme outil additionnel d'une stratégie de prévention diversifiée. La notion d'accompagnement, elle aussi, fait partie de certains de ces rapports, avis et essais cliniques sur la PrEP.

IPERGAY : l'essai clinique qui donne une place à l'accompagnement communautaire

L'essai ANRS-IPERGAY place l'accompagnement communautaire au cœur de son dispositif. Il inclut notamment des entretiens de type counseling classique, des entretiens collectifs, des entretiens motivationnels et un dispositif de suivi (par mail, téléphone, SMS) durant toute la durée de l'essai. Les résultats de l'essai et les résultats de satisfaction encouragent à favoriser l'accompagnement lors de la consultation PrEP hors essai clinique.

Rapport Morlat : un rapport d'experts qui préconise l'accompagnement

Le groupe d'experts recommande, dans son rapport sur la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH actualisé en 2015, que la dispensation de la PrEP soit réalisée avec « **un accompagnement (counseling)** visant à l'adhésion à cette modalité de prévention et l'adoption en terme de pratiques sexuelles à moindre risque vis-à-vis de toutes les IST »

La RTU et l'accompagnement communautaire

La commission d'évaluation initiale des rapports bénéfice/risque de l'ANSM a donné en octobre 2015 un avis favorable à la RTU pour le Truvada®. La commission recommandait un **accompagnement communautaire** en complément de la prescription et du suivi médical. Au final, la notion d'accompagnement n'apparaît pas dans le texte officiel de la RTU de janvier 2016, non pas pour invalider son importance soulignée par la commission initiale, mais parce que cela ne relève pas du cadre à fixer par l'ANSM.

b. L'objectif de l'accompagnement à la PrEP

Toutes les études ont montré qu'un des enjeux principaux de la PrEP est la bonne observance du traitement dans la durée. Les entretiens d'accompagnement proposés aux personnes en complément de la consultation médicale ont donc pour premier objectif l'aide à l'observance :

- comprendre le schéma de prise ;
- réfléchir à comment adapter le schéma de prise à la réalité de vie de la personne, aux oublis de prises ;
- informer sur le fonctionnement du médicament ;
- interroger les motivations à utiliser la PrEP ;
- identifier les barrières mais aussi les facilitateurs à l'usage de la PrEP ;
- questionner les prises de décision sexuelle en contexte de PrEP ;
- adosser l'usage de la PrEP à une perception du risque renforcée.



Au-delà de l'observance et du suivi médical strictement lié à la PrEP, le deuxième objectif de l'accompagnateur communautaire est de proposer à la personne un suivi de sa santé sexuelle sous PrEP.

En effet, la PrEP s'adresse à des populations fortement exposées au VIH et qui peuvent possiblement présenter d'autres problématiques pouvant impacter leur santé :

- IST fréquentes ;
- consommation de drogues (en contexte sexuel, par voie I.V.) ;
- problèmes sociaux, isolement social ;
- problèmes psychologiques (estime de soi défailante) ;
- troubles psychiatriques ;
- troubles sexuels (troubles érectiles, sexualité active jusqu'à hyperactive) ;
- travail du sexe ;
- discriminations.

L'accompagnateur pourra donc aborder avec la personne toutes ces questions mais aussi échanger autour de ses pratiques sexuelles, son plaisir, son épanouissement personnel, son intégration à un parcours de soin, ce que la PrEP a changé ou pas dans sa vie.

Il est en capacité de repérer, dans le discours de la personne, ce qui peut être un frein à une prise en charge de qualité et donc d'identifier ses éventuels besoins en santé sexuelle (ou autre).

c. En quoi consiste l'accompagnement communautaire à la PrEP ?

L'accompagnement que nous proposons ici s'inspire de l'expérience capitalisée lors de l'essai ANRS-IPERGAY, allégée de ses aspects liés à la recherche mais enrichie de l'expérience des premières consultations PrEP dans plusieurs villes. Nous continuerons d'y apporter des améliorations régulièrement.

Nous proposons que l'accompagnement communautaire soit effectué régulièrement pendant les 6 premiers mois de PrEP et de façon facultative ensuite en fonction des besoins des personnes.

Cet accompagnement doit se faire pendant les temps de consultation dédiés à la PrEP et dans le service quand cela est possible.

S'il n'y a pas de consultation PrEP dédiée, il est néanmoins possible de proposer un accompagnement aux personnes. [Voir partie « Cas particuliers : absence de créneaux dédiés aux consultations PrEP »](#)

Si l'accompagnement tel que nous le décrivons ici n'est pas envisageable, nous proposons une forme minimum. [Voir partie « Cas particuliers : impossibilité pour AIDES d'intervenir sur place »](#)

1) Lors de la première consultation

Selon l'organisation du service il peut s'agir du jour de la prescription (J0) ou d'un rendez-vous quelques jours ou semaines en amont pendant lequel sont prescrits les examens préalables à une mise sous PrEP (souvent nommé S-4). Dans les deux cas, c'est à ce rendez-vous que la personne découvre le service et que le médecin déterminera si oui ou non la personne correspond au public cible de la PrEP.

La première visite est une étape clé du parcours, voilà pourquoi nous jugeons préférable de voir la personne à son arrivée dans le service et après la première consultation médicale. Si les conditions ne le permettent pas, nous recommandons de voir la personne après la consultation et de mixer dans un même entretien les points suivants :

Avant la consultation

L'accompagnateur accueille la personne, se présente, explique son rôle, le principe de l'accompagnement et pose le cadre de l'entretien (confidentialité, non-jugement, tutoiement possible, etc.). Il s'agit de mettre à l'aise la personne afin qu'elle s'exprime sans tabou et en toute liberté.

Il s'assure ensuite de ce que la personne connaît de la PrEP, comment elle envisage de la prendre, ce qu'elle a compris des enjeux, ce que la PrEP implique en terme de suivi et répond à ses questions. Ce temps d'échange et d'écoute permet à la personne de compléter ses connaissances et de pré-évaluer si cet outil correspond réellement à ses besoins.

Après la consultation

L'accompagnateur reviendra avec la personne sur son premier entretien, sur le choix du médecin (PrEP ou pas), sur son état d'esprit et sur les points qu'il reste à éclaircir.

- En cas de refus, il s'assurera de l'orienter et éventuellement de lui proposer un autre suivi de type santé sexuelle ;
- En cas d'accord du médecin à prescrire la PrEP (et sous réserve des résultats d'analyses médicales concluants), l'accompagnateur reviendra sur le schéma de prise privilégié et s'assurera de sa bonne compréhension.

Il lui expliquera la suite de l'accompagnement et lui proposera un échange de coordonnées (téléphone et/ou mail).

Comme lors de chaque entretien il mettra à disposition de la personne d'autres outils de prévention (préservatifs, gels, kits +, roule ta paille, etc.) ainsi que des documents d'information.

L'accompagnateur devra également rappeler l'intérêt du traitement post-exposition (TPE) en cas d'oublis de prise et expliquer à la personne les modalités d'accès à cet outil au sein du service qui assure la prise en charge du VIH en journée et aux urgences la nuit.

Il pourra également l'informer et l'orienter sur les autres offres en santé sexuelle proposées dans AIDES (temps collectif PrEP, atelier ou week-end santé, etc.) et en dehors.

2) L'accompagnement pendant les 6 premiers mois

Lors des 3 rendez-vous suivants (M1, M4 et M7), l'accompagnateur proposera un entretien de counseling après la consultation médicale.

Cet entretien permettra de revenir sur les premiers mois de prises : observance, effets indésirables, dernières relations sexuelles, évolution des prises de risques, bien être global, acceptation de la PrEP dans les cercles familiaux, amicaux, intégration dans un parcours de soin régulier etc... Il pourra revenir sur le schéma de prise, et accompagner le renforcement de l'observance et l'articulation de la PrEP à d'autres outils de prévention (stratégies de RdR et de prévention diversifiée).

L'accompagnateur n'aura pas accès au dossier médical de la personne ni aux résultats des dépistages effectués. Néanmoins il se tient à disposition de la personne pour en parler notamment lorsque celle-ci lui fait part d'autres résultats d'analyses biologiques ou lors d'une séroconversion au VIH.

Lors de chaque entretien il mettra à disposition de la personne d'autres outils de prévention (préservatifs, gels, kits +, roule ta paille, etc.) ainsi que des documents d'information.

Il pourra également l'informer et l'orienter sur d'autres ressources ou offres en santé :

- Temps d'échanges et de dialogues collectifs entre pairs, sur la PrEP et la sexualité ;
- Entretiens de counseling approfondis sur certaines questions ;

- Consultations médicales avec des professionnels identifiés préalablement dans la région (proctologue, gynécologue, psychologue, psychiatre, addictologue, sexologue, etc.).

3) L'accompagnement après les 6 premiers mois

Après les 6 premiers mois de PrEP, il est proposé que l'accompagnement soit repensé en fonction des besoins de la personne. Il revient à l'accompagnateur et à la personne de définir ensemble comment poursuivre l'accompagnement communautaire durant les prochains mois :

- poursuite classique (tous les 3 mois, en parallèle des consultations médicales)
- allègement du dispositif, par exemple :
 - une fois tous les 6 mois
 - à la demande (garder contact avec la personne)
 - uniquement à distance (e-mail, appels)
- arrêt total de l'accompagnement (en précisant que la personne peut à tout moment ré-entrer dans le parcours)



Le caractère optionnel de l'accompagnement après 6 mois ne doit pas empêcher l'accompagnateur de rester réactif lorsqu'il est sollicité par la personne.

4) Un accompagnement à distance

L'accompagnateur proposera à la personne un suivi à distance afin de l'aider dans son parcours. Concrètement il lui donnera un numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse mail. Bien entendu, il ne s'agit pas du téléphone personnel de l'accompagnateur mais d'un numéro professionnel qui sera partagé au sein de l'équipe d'accompagnateurs. La personne pourra contacter l'accompagnateur en dehors des consultations pour lui poser tout type de questions en rapport avec la PrEP ou avec son suivi. En outre il sera bien précisé que ce n'est ni une astreinte ni un numéro d'urgence, et même si elle devra être rapide, la réponse ne sera pas forcément immédiate.

Si la personne accepte de donner ses coordonnées, l'accompagnateur pourra aussi lui communiquer les dates des temps d'échanges collectifs sur la PrEP ou même l'appeler si elle ne s'est pas présentée à son rendez-vous (en lien avec le secrétariat médical du service).

d. Les plus-values d'un accompagnement communautaire

On peut nous répondre que ce travail d'accompagnement peut être fait par le médecin ou d'autres personnels soignants (infirmier, psychologue, etc.). C'est exact, mais nous pensons que l'approche communautaire est complémentaire de l'approche médicale ou psychologique, même bienveillante et sans jugement. Dans un contexte pluridisciplinaire, il est plus facile de parler de sexualité et de prévention combinée en diversifiant les écoutes et les approches.

L'accompagnateur communautaire, par sa plus grande proximité avec le vécu des personnes, par son écoute et sa maîtrise de la technique de counseling peut faciliter la mise en confiance de la personne et donc son expression libre.

Nous pensons aussi que la pluridisciplinarité des intervenants dans le parcours de la personne peut faciliter l'expression de ses difficultés. Ainsi, il a souvent été observé qu'une personne peut dire certaines choses au médecin, d'autres à l'infirmier et encore d'autres à l'accompagnateur. On peut se livrer différemment pendant une prise de sang, en se faisant ausculter ou en discutant autour d'un café.

Si l'accompagnateur recueille des informations qui lui paraissent importantes voire essentielles pour un bon suivi, il incitera la personne à en faire part au médecin ou si la personne n'ose pas le faire, et avec son accord, il pourra en informer l'équipe soignante.

Par sa plus grande disponibilité, avant, après et en dehors des consultations grâce au suivi à distance, l'accompagnateur facilite le parcours de la personne et permet une meilleure rétention dans le soin.

Enfin le temps médical étant souvent compté, l'accompagnateur communautaire, en assurant des tâches bien identifiées et complémentaires à celles des autres acteurs, peut faire gagner beaucoup de temps à l'équipe soignante.

e. Être accompagnateur PrEP lors de consultations, c'est :**Être en mesure de s'engager sur un temps minimum et être régulièrement disponible**

- pour établir une relation de confiance avec le personnel médical
- pour établir une relation de confiance avec les utilisateurs PrEP
- être disponible pour les consultations PrEP
- être disponible pour des temps d'échange avec le personnel médical et dans AIDES
- être disponible pour les utilisateurs en dehors des temps formels (par sms, réseaux sociaux, mail...)

Avoir les connaissances scientifiques et profanes nécessaires pour pouvoir répondre aux questions des usagers

- compréhension des schémas de prise
- exploitation de l'expérience personnelle et communautaire
- être en capacité d'orienter l'utilisateur : une bonne connaissance du réseau médicosocial de son TA est donc nécessaire

Se sentir à l'aise pour aborder librement la sexualité dans les aspects les plus variés et être à l'écoute : écoute bienveillante et **non jugeante**

Etre la passerelle entre le milieu médical et la vie de tous les jours

- Garder une posture conforme à l'éthique et aux principes d'action de AIDES : respect du secret médical, confidentialité, respect de l'autonomie et renforcement des capacités des personnes, approche globale, etc.
- Etablir avec la personne des liens différents de ceux établis avec le milieu médical : tutoiement possible, registre de vocabulaire adapté, discussion non-jugeante sur les pratiques sexuelles, l'usage de produits, etc.

Etre en capacité de travailler avec le milieu médical

- respecter les horaires des consultations
- être capable d'accepter les décisions médicales du médecin (refus de prescription, ...)

a. Être accompagnateur PrEP lors de consultations, ce n'est pas :

Être disponible à la demande, immédiatement, tout le temps

Il convient d'établir une relation de confiance avec la personne, d'être disponible aux moments des consultations et d'assurer un suivi, une permanence mais aussi d'établir des règles : une personne peut être suivie par différents accompagnateurs, établissement d'horaires pour les appels (sur une ligne dédiée), etc.

Faire du secrétariat

Cependant, l'accompagnateur peut être amené à rappeler au cas par cas la personne dans un but d'améliorer l'observance aux RDV, par exemple si la personne ne répond pas au secrétariat médical etc. Ces limites doivent être mentionnées dans la convention.

Se substituer aux médecins ou pharmaciens

L'accompagnateur n'annonce pas les résultats d'IST, de séroconversion, il ne prescrit pas et ne dispense pas de Truvada®. Il convient d'établir et de garder une relation saine basée sur la confiance avec l'équipe soignante.

Focus : secret médical, confidentialité et partage des informations

Rappel : l'accompagnateur, comme l'équipe médicale, est **soumis au secret professionnel**. Les informations que lui donne l'utilisateur dans le cadre des entretiens de counselling ne sont pas destinées à être partagées, ni avec d'autres accompagnateurs ni avec l'équipe médicale. Cependant, certaines informations peuvent avoir un intérêt à être partagées à l'équipe médicale si elles ont une importance pour la prise en charge médicale. Dans ces cas, il convient de demander à la personne son autorisation pour partager des données le concernant.



b. Quel parcours pour faire de l'accompagnement PrEP à AIDES ?

Pour faire de l'accompagnement PrEP, il n'existe pas de formation dédiée spécifique. Cependant, chaque militant-e devra valider certaines étapes. En effet, une des particularités de l'action d'accompagnement à la PrEP est qu'elle est menée conjointement avec le personnel soignant, dans un cadre hospitalier. C'est un contexte délicat qu'il convient de sécuriser à la fois pour les militant-e-s et pour la pérennité de l'action. Il ne s'agit pas d'être « élitiste » mais d'apporter les garanties nécessaires à la bonne tenue de l'action.

- Prérequis nécessaire

- Être volontaire ou salarié (socle + Formation Initiale)
- Aucune formation spécifique n'est requise. Néanmoins, des formations proposées par AIDES peuvent apporter des connaissances et savoir-faire utiles à l'accompagnement PrEP (counseling, OSS, RDR, TROD, ETP, etc.)
- La formation counseling est fortement conseillée.

- Circuit du militant

- 1) **Lecture approfondie du guide de l'accompagnement PrEP.** Cette lecture pourra être suivie par la participation à une ou plusieurs **conférences téléphoniques** qui pourront permettre de revenir sur des points techniques du guide ainsi que d'échanger sur certains points qui poseraient problème.
- 2) **Participer à des mises en situations pratiques par immersion en consultation**
 - 2 à 3 immersions au minimum
 - En binôme avec un accompagnateur sur le lieu de dispensation
 - Si possible avec un accompagnateur différent
 - Si possible dans des lieux différents (avec possibilité d'aller sur un hôpital d'une autre région s'il y a peu/pas de consultation dans le TA du militant)
- 3) **Préparer l'action en équipe**

En amont, les militants investis échangent sur les objectifs, le déroulé de l'action et son évaluation. Les points suivants doivent être abordés régulièrement, et notamment à chaque fois qu'un nouveau militant participe à l'action : ce qu'est un accompagnement ; qui fait quoi ; le lien avec les équipes soignantes ; la confidentialité ; le partage d'information.

A chaque action les militants auront un temps de briefing et un temps de débriefing.

- 4) Enfin, les accompagnateurs participeront à des **temps d'échange de pratiques** sous forme de séminaires et/ou de journées d'échange. Les premiers temps d'échange sont prévus pour le second semestre de 2016.

- **Suivi des accompagnateurs**

Un tableau de suivi des accompagnateurs PrEP sera créé, tenu, et régulièrement mis à jour par les coordinateurs de TA. Une trame de cette liste est disponible en annexe 3.

Ce tableau permet d'assurer le suivi des accompagnateurs (réalisation des différentes étapes) et d'avoir une visibilité globale du nombre de militants impliqués sur cette action.

3. METHODOLOGIE DE L'ACTION PREP

a. Ouverture d'une consultation ou intégration de l'accompagnement communautaire dans une consultation PrEP existante

A toute ouverture d'une consultation PrEP dans une structure de santé, AIDES propose ses services pour l'accompagnement à la PrEP.

Lorsque AIDES aura les moyens de proposer son offre d'accompagnement communautaire :

- Présence d'un binôme d'accompagnateur AIDES par LM afin de pouvoir échanger localement et assurer le remplacement en cas d'absence. Même si c'est préférable il n'est pas absolument nécessaire d'être deux lors des permanences de consultation PrEP.
- Etre en mesure de couvrir l'ensemble des consultations à J0, M1, M4 et M7
- Etre en mesure de proposer un accompagnement pour l'ensemble des usagers le souhaitant après M7
- Participation des accompagnateurs AIDES à diverses réunions de l'équipe (temps de débriefing) en plus des temps informels. (voir focus : secret médical et confidentialité)

- **Etablissement d'une convention avec l'équipe médicale**

A toute ouverture d'une consultation PrEP dans une structure de santé, AIDES établit une convention avec l'équipe médicale. Cette convention définit les rôles et liens entre le service et AIDES. Vous trouverez en [Annexe 2 un modèle de convention](#).

- **Etablissement de règles avec l'équipe médicale**

Plusieurs règles pratiques peuvent être discutées entre les équipes médicales et AIDES. Ces points pourront être formalisés par écrit en annexe de la convention. Ils concernent notamment :

- Définir quand intervient l'accompagnateur dans le parcours de la personne lors d'une consultation ;
- Définir l'intégration ou non de l'équipe d'accompagnateurs dans les réunions avec l'équipe médicale sur la PrEP (briefing, debriefing, staff quand la réunion concerne les usagers PrEP...);
- Définir des modalités pratiques permettant l'accompagnement communautaire par AIDES dans le lieu de consultation médicale (avoir un bureau, une armoire fermée disponibles, etc.).

b. L'accompagnement pendant des consultations : tableau récapitulatif

J0 correspond au 1^{er} jour de traitement. Dans certains services, une consultation médicale précédant J0 a lieu : un accompagnement peut donc avoir lieu avant J0 (appelé parfois S-4, J-8...). Dans d'autres services, J0 est la 1^{ère} rencontre de la personne avec le service et l'accompagnateur. Dans ce cas, l'utilisateur arrive avec les résultats des examens nécessaires à la mise sous PrEP (retrait au service ou envoi par mail d'une ordonnance avant J0).

Consultation	Pour l'accompagnateur		Pour info, au niveau médical
	Déroulement de la consultation	Outils	
Avant J0 (S-4, J-8...)	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de l'utilisateur - Se présenter, expliquer le rôle de l'accompagnateur, le principe de l'accompagnement pendant les 6 premiers mois minimum - Poser le cadre (confidentialité, entretien sans tabou...) - entretien de counseling - la PrEP : connaissances, enjeux, schéma privilégié... - Stratégies de RdR(s), prévention diversifiée et outils 	<p>Fiche accompagnement PrEP (avec création du code d'anonymisation)</p> <p>Guide PrEP Mode d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - prescription des examens et bilans biologique - pré-entretien éventuel
J0 Mise sous PrEP (ou refus)	<p>Si possible, voir l'utilisateur avant et après le médecin</p> <p><u>Avant le passage chez le médecin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil - Rôle de l'accompagnateur et offre d'accompagnement - Poser le cadre (confidentialité, entretien sans tabou...) - entretien de counseling - la PrEP : connaissances, enjeux, schéma privilégié... <p><u>Après la consultation médicale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - retour sur le choix du médecin (si refus de donner PrEP, assurer suivi, entretien, orientation) - retour sur le schéma de prise privilégié (compréhension) - explication sur la suite de l'accompagnement, en adapter les modalités si besoin. - échange de coordonnées (tél, mail,...) et explication du fonctionnement du suivi à distance (pas ligne d'urgence, réponse rapide mais pas immédiate, etc.) - mise à disposition de matériel de prévention et de réduction des risques (préservatifs, gels, etc.) - apport d'informations sur le TPE - apport d'informations sur AIDES (WES, ateliers santé, focus groupe ...), remise guides, documents d'orientation, 	<p>Fiche accompagnement PrEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - examen clinique - recherche signe primo-infection VIH - autres dépistages - vérification des contre-indications - vérification des critères - choix du schéma PrEP : continu ou intermittent - prescription
M+1 Suivi à 1 mois	<ul style="list-style-type: none"> - entretien de counseling : retour sur le premier mois de traitement : observance, effets indésirables, dernières relations sexuelles, évolution des prises de risques, IST, bien être global, acceptation PrEP dans cercles familiaux et amicaux, exploration de la prévention diversifiée (TPE, TasP, préservatifs...) 	<p>Fiche accompagnement PrEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance clinique et biologique - tolérance et observance - prescription

<p>M+4 suivi à 4 mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - entretien de counseling (idem M1) - distribution questionnaire satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche accompagnement PrEP - Questionnaire de satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance clinique et biologique - renouvellement prescription - ...
<p>M+7 suivi à 7 mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - entretien de counseling (idem M1) - quel accompagnement pour les prochains mois en fonction des besoins de la personne (Arrêt, allègement ou poursuite classique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche accompagnement PrEP 	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance clinique et biologique - renouvellement prescription
<p>Suivi de routine facultatif M10, M13..</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de counseling (idem M1) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche accompagnement PrEP 	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance clinique et biologique - renouvellement prescription

c. Ne pas oublier

<p>En amont d'une journée de consultation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - se procurer le planning des consultations (du jour de consultation si un jour est dédié aux consultations PrEP, des prochains RDV programmés dans les autres cas) - installer et préparer le bureau et le matériel de prévention
<p>A l'issue de chaque entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - remplir seul l'outil de suivi : fiche accompagnement PrEP
<p>A l'issue de la journée de consultations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si possible, débriefing avec l'équipe médicale (attention au secret médical) - Débriefing entre accompagnateurs - CR des visites du jour et préparation des futures visites - remplir l'outil Dolores Action de Proximité Populations Prioritaires (APP)
<p>Entre chaque entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à distance : être en mesure de répondre rapidement aux sollicitations par mail, sms (48h maximum). - notifier tout échange à distance avec l'utilisateur dans le dossier (en remplissant une fiche accompagnement PrEP pour chaque échange avec la personne) - proposer focus groupe, atelier santé, WES... - possibilité de créer un groupe d'échange autour de la PrEP pour une même consultation. Ce groupe peut être virtuel via un groupe privé Facebook par exemple. Attention à la confidentialité, sur la base du volontariat des personnes.

d. L'accompagnement en dehors des consultations

De façon alternative à l'accompagnement pendant les consultations (lorsqu'il nous est impossible d'intervenir dans un service) ou de façon complémentaire à cet accompagnement sur place, il est possible et souhaitable de proposer d'autres types d'accompagnements :

<p align="center">Proposer des temps d'accompagnement collectifs</p>	<p>Organisation de soirées PrEP ou « apéros PrEP ». Ces espaces de parole permettent l'échange et la rencontre entre pairs « PrEPeurs-ses ». Ces temps peuvent avoir lieu au LM en soirée et doivent être proposés de façon régulière. Il est possible d'ouvrir ces temps aux personnes intéressées par la PrEP, rencontrées et « recrutées » dans d'autres actions de AIDES ou par les réseaux sociaux et sites/applis de rencontre. Cela a pour avantage d'étoffer le groupe mais aussi de permettre aux utilisateurs de faire part de leur expérience aux éventuels futurs utilisateurs.</p>
<p align="center">Proposer un accompagnement à distance par mail et/ou téléphone</p>	<p>L'accompagnateur proposera à la personne un suivi à distance afin de l'aider dans son parcours. Concrètement il lui donnera un numéro de téléphone portable <u>professionnel</u> (1 pour l'équipe) ainsi qu'une adresse mail professionnelle. La personne pourra contacter l'accompagnateur en dehors des consultations pour lui poser tout type de questions en rapport avec la PrEP ou avec son suivi. En outre il sera bien précisé que ce n'est ni une astreinte ni un numéro d'urgence et même si elle devra être rapide, la réponse ne sera pas forcément immédiate.</p> <p>Si la personne accepte de donner ses coordonnées, l'accompagnateur pourra aussi lui communiquer les dates des temps d'échanges collectifs sur la PrEP ou même l'appeler si elle ne s'est pas présentée à son rendez-vous (en lien avec le secrétariat médical du service).</p> <p>Une adresse mail dédiée de type « prep.ville(ou région ou hopital)@aides.org peut être créée sur demande. L'avantage de ce type d'adresse est qu'elle peut être gérée depuis plusieurs adresses mail personnelles. Pour en faire la demande, envoyer un mail à prep@aides.org.</p>

e. Cas particuliers

En cas de ...	Pour l'accompagnateur
<p align="center">... séroconversion au VIH</p>	<p>L'annonce d'une sérologie positive au VIH est un moment très sensible. Le choix d'informer ou non son accompagnateur est entièrement celui de la personne. Afin de respecter ce droit à la confidentialité après une annonce qui peut être très déstabilisante, il est alors de la responsabilité du médecin d'éclairer le participant sur les options s'offrant à lui, par exemple autour de cette formulation :</p> <p><i>Votre accompagnateur peut continuer à vous accompagner si vous le souhaitez. En revanche, c'est à vous décider ou non de le lui faire savoir car il n'est pas au courant du résultat de votre dépistage positif du VIH. Souhaitez-vous l'informer vous-même, ou souhaitez-vous que je l'en informe avec votre accord, ou bien souhaitez-vous qu'il n'en soit pas du tout informé ?</i></p> <p>→ Rôle essentiel de l'accompagnateur (si l'utilisateur lui notifie sa séroconversion lui-même ou si le médecin l'annonce à l'accompagnateur en accord avec l'utilisateur) : orientation vers des actions de AIDES (groupe de parole, entretien individuel, collectif, remise de documentation ...etc).</p> <p>→ L'accompagnateur peut également avoir dans la notification au-x partenaire-s (est-ce que la personne souhaite le faire ? elle-même ou via aide d'un médecin ou d'un accompagnateur ?...)</p>
<p align="center">... personnes souhaitant être accompagnées en couple</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intéressant pour améliorer la compréhension des schémas de prise, des enjeux et limites de la PrEP. (Peut permettre d'améliorer l'observance et d'établir un plan de prévention diversifiée à l'échelle du couple) - Un entretien individuel avec la personne (ou les personnes) du couple qui souhaite(nt) prendre la PrEP demeure cependant essentiel (car permet d'aborder des points plus personnels, etc...)
<p align="center">... refus d'être accompagné par AIDES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement n'est pas obligatoire - il revient cependant aux équipes médicales et aux accompagnateurs de bien présenter à la personne les intérêts de l'accompagnement communautaire - Informer de la possibilité d'entrer dans l'offre d'accompagnement à tout moment (et aussi d'en sortir)
<p align="center">... volonté d'arrêter l'accompagnement avant M7</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer de garder le contact (mail, tel...) - Orientation vers les actions de AIDES (groupes de paroles, ateliers au LM, weekend santé...) - Informer de la possibilité de retour dans l'offre d'accompagnement si besoin

<p align="center">...être accompagnateur lorsque l'on est utilisateur de la PrEP dans le même service</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A priori cela ne pose pas de problème, c'est un enjeu très courant dans la santé communautaire de fréquenter, d'utiliser, de bénéficier de services que l'on peut soi-même offrir à d'autres moments - Comme pour toute autre action il est important de bien dissocier la posture d'accompagnateur de AIDES de celle de patient avec un point de vigilance tout particulier sur les relations avec l'équipe soignante et sur la confidentialité - il est indispensable que la personne elle-même (le militant) soit à l'aise avec cela et qu'elle en informe ses collègues accompagnateurs <p align="center">→ à définir dans la convention</p>
<p align="center">... impossibilité pour AIDES d'intervenir sur place (manque de ressources humaines, absence de volonté de l'équipe médicale, locaux non adaptés,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des temps d'accompagnement collectifs : voir ci-dessus - Proposer des entretiens individuels sur demande. Toute personne intéressée pourrait contacter le LM de AIDES et prendre RDV pour discuter santé sexuelle et PrEP. Cet entretien pourrait avoir lieu dans les locaux de AIDES ou ailleurs - Proposer un accompagnement à distance par mail et/ou téléphone : voir ci-dessus - Proposer à l'équipe soignante de communiquer sur ces temps - Mise à disposition d'informations : guide PrEP : mode d'emploi, Groupe Facebook PrEPdial, actions AIDES sur la PrEP - Mise à disposition de matériel de prévention (préservatifs, gels, kit roule ta paille,...) - Réalisation en collaboration avec le service d'un document ressource contenant notamment les orientations (médecins spécialistes, associations, page Facebook, PrEPdial...) - Maintenir un lien avec l'équipe médicale (échanges réguliers, invitation au temps d'échange collectifs PrEP au LM,...) de façon à être en mesure de se déployer et d'offrir un accompagnement si les conditions le permettent (<i>ex : l'équipe médicale change d'avis sur l'accompagnement après discussion avec une autre équipe, ex : les militantes de AIDES sont suffisamment nombreux pour être en mesure d'offrir un accompagnement</i>).
<p align="center">... d'absence de consultations PrEP sur un créneau dédié</p>	<p>Dans certaines régions, pour certains services et pour différentes raisons il n'est pas toujours envisagé d'ouvrir une consultation PrEP sur un créneau dédié</p> <p>Dans ce cas, l'accompagnement AIDES est néanmoins possible et souhaitable</p> <p>Si le nombre de rendez-vous est faible, on peut imaginer que le médecin prévienne l'équipe AIDES à chaque prise de rdv, suffisamment à l'avance, afin que celle-ci puisse organiser l'accompagnement. En fonction de ce qu'il est possible de négocier avec l'équipe, se rapprocher le plus possible de l'accompagnement décrit dans ce guide</p> <p>Si cela n'est pas envisageable, toutes les modalités d'interventions en cas « d'impossibilité pour AIDES d'intervenir sur place » pourront être proposées</p>

4. ASSURANCE QUALITE ET EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

a. La fiche « Accompagnement PrEP »

Cet outil est une ébauche destinée à être améliorée. (voir [Annexe 4](#))

Pour assurer une bonne qualité dans le suivi des usagers sous PrEP, il est nécessaire d'avoir un outil adapté, facile à renseigner et complet. Cela est particulièrement important dans le sens où plusieurs accompagnateurs pourront être amenés à suivre un même usager.

Cette fiche a été créée afin d'obtenir rapidement des indicateurs clefs pour les actions PrEP en cours ou à venir en 2016. A terme, cette fiche s'intégrera au projet d'**Offre en Santé Sexuelle** (OSS) si celui-ci est poursuivi.

Objectifs de la fiche

- Suivre l'ensemble des actions « accompagnement PrEP » réalisées par AIDES sur tout le territoire (jusque-là partiellement valorisées)
- Avoir un suivi **longitudinal** de la personne (= la suivre dans le temps) grâce au code d'anonymisation à créer avec elle. Ce suivi longitudinal pourra permettre de mieux connaître le parcours de la personne accompagnée.
- Obtenir des données jusque-là indisponibles avec les outils actuels ; permettant notamment d'obtenir les indicateurs nécessaires pour les ARS et pour capitaliser nos actions.

Cette fiche n'est pas un guide d'entretien. Elle ne contient pas toutes les thématiques qui peuvent être abordées lors d'un entretien d'accompagnement. De même, certaines parties de cette fiche ne sont à remplir que lors de rencontres spécifiques. Néanmoins elle a été pensée et conçue à partir de l'expérience des accompagnements en santé sexuelle, elle peut donc apporter des balises et des repères pour mener l'entretien.

Quand remplir cette fiche ?

A chaque contact avec la personne, que ce contact soit prévu (*ex : accompagnement et entretien counselling de M1*) ou imprévu (*ex : échange de sms pour répondre à une question de la personne*)

Qui remplit cette fiche ?

Hormis la création du code d'anonymisation et la partie « personne accueillie », cette fiche est à remplir par l'accompagnateur seul, et à la fin de l'entretien.

Rappels : les différents outils à remplir

Exemples	Fiche accompagnement PrEP	Fiche Dolores APP
Accompagnement autour d'une consultation PrEP*	1 par entretien	1 par action
Accompagnement « virtuel » (ex : échange de sms, appel téléphonique)	1 par entretien	
Accompagnement lors d'un temps d'action collectif autour de la PrEP	1 par entretien	1 par action

* Le parcours PrEP implique pour la personne des dépistages réguliers du VIH et des IST par prise de sang et prélèvements locaux. Le TROD n'est donc à priori pas justifié en première intention. Cependant, si un TROD est réalisé lors d'un entretien d'accompagnement PrEP, pensez à remplir une fiche DoLoRes Entretien Individuel afin qu'il soit comptabilisé.

Sous quels formats ?

Afin de suivre l'accompagnement au niveau d'une consultation, il faut garder un document papier à rajouter dans le « dossier utilisateur » de la personne. Les fiches papiers devront être régulièrement saisies sur ordinateur (comme pour DoLoRes) afin de permettre la remontée des données.

	Papier	Informatique
Saisie des données	Immédiate	Immédiate ou différée
Conservation des données	Oui, dans un classeur stocké en lieu sécurisé	Pas de conservation informatique mais possibilité d'imprimer la fiche saisie
Obtention de l'historique de l'accompagnement d'une personne	Oui, via le « dossier utilisateur » du classeur	Non, pas directement

NB : La saisie informatique sera disponible prochainement

Stockage et conservation des fiches

Si les fiches sont utilisées en version papier, elles devront obligatoirement être rangées dans un meuble qui ferme à clef, soit au sein du LM, soit au sein de l'hôpital. Dans ce dernier cas, il conviendra d'établir dans la convention les modalités de stockage de ces fiches (qui conserve la clef ? qui a accès à ces documents ? Comment faire si la personne souhaite récupérer ses informations ? ...).

NB : Le nom de la personne n'étant jamais inscrit sur ces fiches, elles demeurent « anonymes ». De plus, le code d'anonymisation étant créé à partir de données invariables

sur la personne, il n'existe aucun document liant le nom de la personne et son code d'anonymisation.

b. Questionnaire de satisfaction « Accompagnement communautaire PrEP »

Un questionnaire de satisfaction sera prochainement créé. Il sera rempli par la personne seule et comportera différentes thématiques (satisfaction de la PrEP, satisfaction des consultations médicales ET satisfaction de l'accompagnement proposé par AIDES)

Ce questionnaire pourra être proposé à l'issu de l'entretien M4, après 3 mois de prise, lorsque la « routine » de la prise et du suivi médical/communautaire sera installée.

c. Questionnaire d'auto-évaluation

A terme, un questionnaire d'auto-évaluation sera créé pour connaître les besoins et attentes des accompagnateurs.

ANNEXES

Annexe 1 : Les outils d'évaluation et d'assurance qualité de l'accompagnement PrEP

MAJ : Mars 2016

QUOI	POURQUOI	POUR QUI	QUAND
Guide de l'accompagnement communautaire aux consultations PrEP	Connaitre les bases de la PrEP, l'offre proposée par AIDES, les règles à suivre pour devenir accompagnateur et la réalisation d'un accompagnement communautaire	Accompagnateur Coordinateur +/- Equipe médicale	Obligatoire A lire pour devenir accompagnateur A lire après une période de plus de 6 mois sans faire d'accompagnement A lire régulièrement (mis à jour régulières)
Fiche « Accompagnement PrEP »	Permet de recueillir des données sur l'accompagnement réalisé chez l'utilisateur (pour les moments formels (suivant une consultation) comme les autres moments (action de AIDES au LM, contact virtuel avec l'accompagnateur) Indispensable pour évaluer l'activité et la rétention des usagers dans le service proposé.	Accompagnateur	Obligatoire Après chaque contact avec l'utilisateur (contact virtuel ou réel)
DoLoRes « Actions de Proximité Populations Prioritaires - APP »	Permet de recueillir des données sur l'action en elle-même et de valoriser l'action.	Accompagnateur	Obligatoire Avant et après chaque action (à la fin d'une journée d'accompagnement PrEP lors d'un temps de consultations médicales PrEP)
Questionnaire de satisfaction	Connaître la satisfaction des usagers à l'accompagnement PrEP Améliorer la qualité des interventions si besoin	Usager	A l'issu de l'entretien de counseling de M+4
Registre d'incident/d'accident	Notifier tout incident non prévu. Son repérage permet d'anticiper d'autres événements similaires par la mise en œuvre de réponses appropriées. Dans certaines situations, il est également conseillé de renseigner la « fiche incident ».	Coordinateur et/ou accompagnateur	Lors de la survenue de l'incident
Tableau de suivi des militants accompagnateurs PrEP	Permet de s'assurer que les militants participent à des temps obligatoires Permet de recenser le nombre de militants investis sur l'action	Coordinateur	Pour le CTA : 2 fois par an Pour le secteur formation : 1 fois par an
Modèle de convention avec l'équipe médicale	Avoir une base pour établir une convention entre AIDES et l'équipe médicale qui accepte l'offre proposée par AIDES au sein de son établissement de santé	Equipe médicale Equipe d'accompagnateurs	Avant le début de l'accompagnement communautaire (si possible dès l'ouverture des consultations médicales PrEP)

Annexe 2 : Modèle de convention

Convention de partenariat consultation PrEP

ENTRE

AIDES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique
14 rue Scandicci, Tour Essor, 93508 Pantin cedex

Représentée par M. XXXX, Président du territoire AIDES XXXX, ayant délégation du président national

D'une part,

ET

Hopital XY

Représenté par M. XXX

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de permettre à AIDES d'agir en collaboration avec les équipes soignantes et administratives du Service des Maladies Infectieuses de l'Hôpital XY afin de contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des bénéficiaires de la consultation PrEP.

ARTICLE 2 : Missions de AIDES

L'association AIDES agit dans la lutte contre le VIH/sida, les IST et les hépatites virales sur le champ de la prévention et du soutien aux personnes atteintes et à leurs proches ainsi qu'aux personnes fortement exposées au VIH et Hépatites. Pour ce faire, l'association adapte son action au contexte de l'épidémiologie du VIH et des hépatites virales.

Dans le cadre de ce partenariat, AIDES :

- accueille dès leur première visite les candidats à la PrEP ;
- participe à faciliter l'organisation du parcours des usagers dans la PrEP ;
- Apporte un soutien dans le suivi du schéma de traitement ;
- contribue à soutenir l'observance ;
- accompagne dans les besoins en santé sexuelle et prévention.

Toute demande de tâche régulière qui s'ajouterait en dehors de ce cadre doit faire l'objet d'une discussion entre AIDES et le service et le cas échéant faire l'objet d'un avenant.

2.1- Engagement de AIDES

Pour la mise en place de la consultation PrEP, AIDES mettra à disposition du Service des Maladies Infectieuses **XXXX ETP** permettant d'assurer l'accompagnement Prep des consultations dans le service.

L'accompagnateur de AIDES est rattaché à une équipe de AIDES. La gestion et l'organisation des ressources humaines mises à disposition sont de la responsabilité de AIDES qui s'engage à ce que les personnes soient formées et qu'aucune discontinuité ne perturbe le service. Les périodes de congés des accompagnateurs sont déterminées par AIDES.

En cas de besoin, le responsable du service hospitalier peut joindre AIDES, par l'intermédiaire du responsable de l'accompagnateur au **xx xx xx xx**

2.2- L'accompagnement et le counseling proposé

- Pour mener à bien ses missions l'accompagnateur AIDES est toujours dans une posture non jugeante, confidentielle. Il respecte le secret professionnel ;
- L'accompagnateur est aussi présent pour faciliter l'expression des participants auprès de l'équipe médicale ;
- Par la formation et l'expérience, l'accompagnateur AIDES connaît la prévention-réduction des risques et le dépistage du VIH, des hépatites et des IST, les méthodes d'entretien/counseling spécialisée en prévention du VIH, la PrEP (conditions d'accès et modalités de prise)

À chaque visite, la personne sera orientée afin d'avoir la possibilité de réaliser un entretien avec lui, au cours duquel la personne pourra accéder à des informations sur la santé sexuelle, dont la prévention de l'infection par le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles. Il proposera de bénéficier d'un counseling individuel spécifique qui permettra de mettre en place une stratégie de réduction des risques sexuels à partir de ses pratiques, s'assurer de la bonne compréhension des différents schémas de prise afin d'aider à une bonne observance au traitement et le vécu/ressenti de la personne.

L'accompagnateur pourra être contacté par la personne **par téléphone (appel ou SMS), par e-mail ou par le biais de certaines applications** afin de répondre aux questions, s'assurer de la compréhension du schéma de prise, la tolérance du traitement, répondre aux questionnements sur l'observance du traitement par rapport aux rapports sexuels, proposer une orientation vers le dispositif le plus approprié.

2.3- Orientation vers les services de AIDES

Chaque personne, dont celles qui éventuellement deviendront séropositives au VIH et/ou une hépatite, se verra proposer de poursuivre une démarche personnelle (participation libre, hors centre hospitalier) en participant au sein des locaux AIDES à des espaces collectifs.

Ces temps ont pour objectif de permettre un partage d'expérience soutenant l'observance au traitement tout en favorisant une meilleure maîtrise des stratégies de réduction des risques sexuels.

ARTICLE 3 : Missions du Service des Maladies Infectieuses de l'Hôpital XY

XXX

XXX

XXX

3.1- Engagement du Service des Maladies Infectieuses de l'Hôpital XY

Rappeler la date, le lieu et l'heure du prochain rendez-vous, fixer le retour des résultats des IST (dont les résultats négatifs pour le VIH) sont des missions qui relèvent de l'organisation du service.

L'accompagnateur AIDES est intégré au service médical où est délivré la PrEP. Il est associé aux réunions d'équipe concernant la Prep.

L'accompagnateur est salarié de AIDES. Son travail respecte le Droit du Travail et les accords internes. Il est ainsi rappelé qu'il ne peut travailler plus de 10 h par jour, plus de 6 heures sans pause d'au moins vingt minutes, plus de 6 jours d'affilée. Les salariés de AIDES bénéficient d'un temps de travail de 35 heures hebdomadaires (140 heures sur 4 semaines).

Un temps de pause d'au moins 45 minutes à l'heure du déjeuner doit être prévu si l'accompagnateur est présent une journée entière.

XXX

ARTICLE 4 : Suivi et évaluation de la convention

Les partenaires procéderont de façon conjointe à l'évaluation de la présente convention lors d'au moins une rencontre annuelle afin d'établir un bilan d'application et de réajuster au besoin les modalités.

A cette fin, des indicateurs de suivi devront être définis conjointement.

ARTICLE 5 : Durée de la convention

D'un commun accord, il est prévu que la présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de la signature.

ARTICLE 6 : Renouvellement de la convention

Cette convention est renouvelable à chaque échéance annuelle, par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'un des deux partenaires.

ARTICLE 7 : Modification de la convention

La convention pourra être revue et modifiée par voie d'avenant à la demande de l'un des deux partenaires.

ARTICLE 8 : Dénonciation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment, par l'une des deux parties, pour non-respect des obligations contractuelles par courrier recommandé avec accusé de réception et la décision prendra effet dans un délai de x mois.

Toutefois, avant toute dénonciation, les partenaires s'attacheront à se rencontrer afin de procéder à un règlement à l'amiable.

ARTICLE 9 : Responsabilité, assurance

L'ensemble des activités relevant du présent dispositif engage la responsabilité administrative, civile et pénale de la structure dans laquelle elles sont effectuées.

En cas d'accident de travail ou maladie professionnelle subi par l'accompagnateur AIDES dans le cadre de son intervention au sein du Service des Maladies Infectieuses de l'Hôpital XY, conformément à la réglementation l'Hôpital XY devra remplir dans les 24 heures à compter de la connaissance de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle le formulaire d'information préalable la déclaration (cf. Annexe), à charge pour AIDES de procéder à la déclaration d'accident de travail ou de maladie professionnelle dans le cadre des dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 10 : Document annexe

Cette convention comporte un document annexe « Guide d'accueil à l'Hôpital XY »

Annexe 3 : Tableau de suivi des militant-e-s accompagnateur-trice-s PrEP

Document à transmettre une fois par an à Etienne Fouquay (NSS) : efouquay@aides.org

LM/TA : _____

Année : 2016

Nom et Prénom du-de la militant-e	TA - LM + volontaire / salarié	Formations Counseling, OSS, ETP, TROD, etc (lister + date)	Lecture du guide (oui/non)	Réunion téléphonique appropriation du guide (date)	Immersion en consultation (date + lieu + nom de l'accompagnateur)	Participation Temps d'échanges de pratiques (oui/non + date)

Note explicative sur la fiche « Accompagnement PrEP »



Objectifs de la fiche

- Suivre l'ensemble des actions « accompagnement PrEP » réalisées par AIDES sur tout le territoire (jusqu'à partiellement valorisées)
- Avoir un suivi **longitudinal** de la personne (= suivre une personne dans le temps) grâce au code d'anonymisation à créer avec elle. Ce suivi longitudinal permettra de mieux connaître le parcours de la personne accompagnée
- Obtenir des données, jusque-là indisponibles avec les outils actuels, permettant notamment d'obtenir les indicateurs nécessaires pour les ARS et pour capitaliser nos actions.

Cette fiche n'est pas un guide d'entretien. Elle ne contient pas toutes les thématiques qui peuvent être abordées lors d'un entretien d'accompagnement. De même, certaines parties de cette fiche ne sont à remplir que lors de rencontres spécifiques. Néanmoins elle a été pensée et conçue à partir de l'expérience des accompagnements en santé sexuelle, elle peut donc apporter des balises et des repères pour mener l'entretien.

Quand remplir cette fiche ?

A chaque contact avec la personne, que ce contact soit prévu (*ex : accompagnement et entretien counseling de M1*) ou imprévu (*ex : échange de sms pour répondre à une question de la personne*)

Qui remplit cette fiche ?

Hormis la création du code d'anonymisation et la partie « personne accueillie », cette fiche est à remplir par l'accompagnateur seul, et à la fin de l'entretien.

Rappels : les différents outils à utiliser

Exemples	Fiche accompagnement PrEP	Fiche Dolores APP
Accompagnement autour d'une consultation PrEP*	1 par entretien	1 par action
Accompagnement « virtuel » (<i>ex : échange de sms, appel téléphonique</i>)	1 par entretien	
Accompagnement lors d'un temps d'action collectif autour de la PrEP	1 par entretien	1 par action

* Le parcours PrEP implique pour la personne des dépistages réguliers du VIH et des IST par prise de sang et prélèvements locaux. Le TROD n'est donc a priori pas justifié en première intention. Cependant, si un TROD est réalisé lors d'un entretien d'accompagnement PrEP, pensez à remplir une fiche **DoLoRes Entretien Individuel** afin qu'il soit comptabilisé.

Sous quels formats ?

Afin de suivre l'accompagnement au niveau d'une consultation, il faut garder un document papier à rajouter dans le « dossier utilisateur » de la personne. Les fiches papiers devront être régulièrement saisies sur ordinateur (comme pour DoLoRes) afin de permettre la remontée des données.

	Papier	Informatique
Saisie des données	Immédiate	Immédiate ou différée
Conservation des données	Oui, dans un classeur stocké en lieu sécurisé	Pas de conservation informatique mais possibilité d'imprimer la fiche saisie
Obtention de l'historique de l'accompagnement d'une personne	Oui, via le « dossier utilisateur » du classeur	Non, pas directement

NB : La saisie informatique sera disponible prochainement

Pour tout commentaire et/ou suggestion à propos de cet outil, merci de contacter Lucas Riegel : lriegel@aid.es.org

Fiche accompagnement PrEP



Code d'anonymisation

Le code d'anonymisation est à créer avec la personne lors du 1^{er} contact physique. Il est à demander à chaque contact avec la personne (réel et virtuel). Il est composé de données qui ne changent pas pour la personne, de sorte qu'il soit toujours le même au fil du temps. C'est le seul moyen de suivre une personne dans le temps, tout en garantissant la confidentialité des données récoltées, sans donner à la personne un code qu'elle pourrait oublier.

Première lettre du nom de la ville où la personne est née <i>(Ex : Le Mans = M)</i>	Date de naissance de la personne <i>(au format JJ/MM/19AA)</i>	Nombre de grands frères du même père et de la même mère, en vie ou décédé <i>(Ex : 3 frères = 03)</i>	Nombre de grandes sœurs du même père et de la même mère, en vie ou décédé <i>(Ex : 0 sœur = 00)</i>	La première lettre du prénom de la mère de la personne <i>(Ex : Annie = A Si inconnu = X)</i>
-	-----	--	--	-

→ Code : _ _ _ _ _

Données accompagnateur-trice

Nom : _____ LM de rattachement : _____ *(liste déroulante)*

Statut : Volontaire
 Salarié-e
 Partenaire, précisez : _____

Personne accueillie (à remplir lors du 1^{er} contact avec la personne uniquement)

Sexe : Homme Femme Homme trans (FtoM) Femme trans (MtoF)

Age : ___ ans

Pays de naissance : France métropolitaine France DOM-TOM (si oui, lequel : _____)
 Autre pays, précisez : _____ Non réponse

Relations sexuelles avec :
Des hommes Oui Non Non réponse
Des femmes Oui Non Non réponse
Des hommes trans (FtoM) Oui Non Non réponse
Des femmes trans (MtoF) Oui Non Non réponse

Estimation du nombre de partenaires sexuels différents durant les 12 derniers mois : ___ Non réponse

Pratique du sexe en groupe Oui Non Non réponse

A reçu de l'argent, des drogues ou d'autres biens de services en échange de rapports sexuels dans les 12 derniers mois Oui Non Non réponse

A été incarcéré dans les 12 derniers mois Oui Non Non réponse

Usage de drogues ou autres substances par voie intraveineuse Oui Non Non réponse
Si oui, dans le cadre du slam ? Oui Non Non réponse

Usage de drogues ou autres substances par d'autres voies (sniff,...) Oui Non Non réponse

Modalité et lieu de la rencontre

Date et durée

Date : _ _ / _ _ / 201 _

Durée de l'entretien : _ _ _ minutes

Type d'entretien

- De visu** → Lieu de consultation PrEP
 Local de AIDES
 Autre : précisez : _____

- Virtuel** → Téléphone
 SMS, WhatsApp, Mail, Facebook...
 App de rencontre géo-localisée
 Autre : précisez : _____

Modalité de la rencontre

RDV prévu autour d'une consultation médicale PrEP

- RDV précédant J0 (ex : S-4, J-8...)
 J0
 M1
 M4
 M7
 M10 ou après

RDV en dehors d'une consultation médicale PrEP

- La personne est venue d'elle-même/a demandé cet entretien
 La personne a été orientée par un partenaire institutionnel ou associatif, précisez : _____
 La personne a été orientée par un personnel médical
 La personne a été orientée par un pair/usager de la PrEP
 La personne est venue suite à une campagne de communication/publicité
 La personne a été rencontrée par hasard sur une action de AIDES
 Autre : précisez _____

Présence d'autres personnes durant l'entretien

- | | | |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Traducteur/interprète | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Conjoint(e)/Ami(e) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Entretien en groupe | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Autre accompagnateur-trice (ou futur) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Autre | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
- Si oui, précisez : _____

Statut PrEP actuel

Avant l'entretien, quel statut vis-à-vis de la PrEP:

Utilisation PrEP avec suivi médical

- Schéma actuel :
 Intermittent
 Continu
Code postal du lieu de suivi médical : _ _ _ _ _

Utilisation PrEP sans suivi médical. Quel accès aux traitements ?

- via personne séropositive
 via personne sous PrEP
 Achat sur Internet
 via un TPE

Pas d'utilisation PrEP

- Décision non prise par la personne
 En attente du RDV de prescription PrEP
 Refus médical/Report de la décision
 Arrêt de la PrEP

Contenu de la rencontre

Thématiques abordées

PrEP

- Présentation de l'outil PrEP
- Satisfaction de l'outil PrEP
- Observance au traitement (oublis, interruption)
- Compréhension des schémas de prise
- Tolérance au traitement (Effets indésirables ou interaction médicamenteuse)
- Relation avec les soignants
- IST et préservatif
- Autres : précisez : _____

Santé sexuelle globale

- RdR et prévention du VIH/hépatites et IST
- Prévention combinée (TasP, TPE, préservatifs + gel...)
- Disance auprès de ses partenaires sexuels
- Estime de soi, affirmation de soi
- Consommation de produits psychoactifs
- Libido, désir sexuel
- Dysfonctionnements (trouble de l'érection, douleurs anales, sécheresse vaginale...)
- Vie affective
- Autre, précisez : _____

Dépistage et autres examens de santé

- VIH
- Hépatites
- Syphilis
- Gonorrhée
- Chlamydiae
- Herpès génital
- Papillomavirus
- Vaccination HPV
- Vaccination hépatite B
- Examen de l'anus
- Bilan bouche
- Frottis gynécologique
- Autre, précisez : _____

Accès aux droits

Discrimination et violences

Santé reproductive

Parcours Trans

Autres sujets, précisez : _____

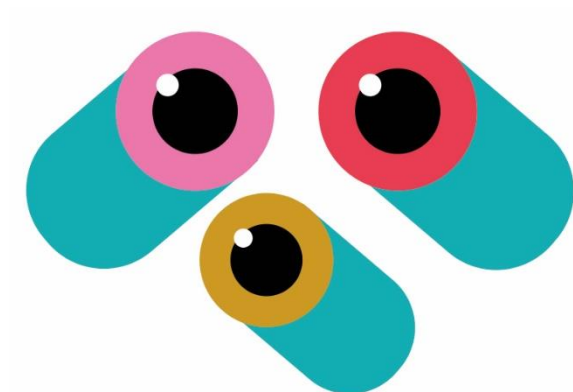
Suite de l'accompagnement envisagé avec la personne

Poursuite de l'accompagnement classique (à remplir lors des consultations PrEP)

- Même fréquence** (conseillé au moins jusqu'à M7)
- Allégé**
- Arrêt**, raisons :
 - Se sent à l'aise avec la PrEP/n'a plus besoin d'être accompagné
 - A arrêté la PrEP (ou souhaite arrêter)
 - Incapacité pour la personne de se rendre aux entretiens d'accompagnement
 - Incapacité pour AIDES d'assurer la suite de l'accompagnement
 - Changement de lieu de consultation
 - Séroconversion au VIH
 - Entrée dans un protocole de recherche PrEP bénéficiant d'un accompagnement (Prévenir, etc...)
 - Autre : _____

Orientation de la personne vers :

- Action collective : groupe de parole, groupe privé d'usagers PrEP sur Facebook, WES
- Mise en relation vers un professionnel de santé, précisez : _____
- Accompagnement physique, précisez : _____
- Autres sujets : _____



Guide de l'accompagnement communautaire lors de consultations PrEP

Réalisé par les secteurs NSS et DQE

Pour toute suggestion : efouquay@aidés.org et lriegel@aidés.org